



10 ans de VAE en Nord-Pas de Calais

Bilan chiffré et perspectives

Synthèse de l'étude réalisée par le cabinet Sémaphores

En janvier 2002, la Loi de modernisation sociale introduisait le droit à *« toute personne engagée dans la vie active (...) de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification »* (art.133). En septembre 2012, la Commission européenne formalisait une proposition de recommandation, incitant tous les pays de l'Union européenne à se doter d'un système de validation des acquis.

Depuis 10 ans, la France et notamment le Nord-Pas de Calais ont pris de l'avance. Dès 2002 en effet, l'État et la Région s'engagent pour le développement de cette nouvelle voie de qualification favorisant l'accès à la formation tout au long de la vie et in fine, à des parcours professionnels sécurisés. En 2011, en inscrivant la VAE dans le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP), les signataires rappellent que dès 2002 est mis en place *« un important dispositif d'accompagnement de cette véritable innovation sociale qui doit conduire à la reconnaissance des qualifications »*. Durant 10 ans, les innovations et le volontarisme furent en effet au rendez-vous : charte de l'accompagnement, démarche qualité de l'information conseil, appui renforcé, Pass VAE, autant d'actions qui vous seront présentées dans la présente synthèse. Des Contrats d'Objectifs Sectoriels (COS) récemment élaborés avec les Branches professionnelles intègrent d'ailleurs cette voie d'accès à la qualification parmi leurs priorités et favoriseront sans nul doute une meilleure appropriation du dispositif.

Aujourd'hui les défis restent multiples pour accroître encore le nombre de bénéficiaires, atteindre des publics qui peinent à accéder au dispositif et disposer d'un outil plus systématiquement intégré aux politiques RH des entreprises. Plus globalement, la mobilisation des acteurs de la VAE en Nord-Pas de Calais reste intacte et les résultats positifs de ces dix dernières années sont autant de bonnes raisons de poursuivre les efforts accomplis... pour une nouvelle décennie !

I. 10 ans d'action en Nord-Pas de Calais grâce aux dynamiques partenariales

Cette décennie de VAE a vu de nombreux dispositifs et expérimentations initiées par l'État et la Région.

L'État et la Région ont initié de nombreuses actions au bénéfice des publics de la VAE. Afin de répondre efficacement aux problématiques rencontrées, ils ont conjointement œuvré pour impulser de fortes synergies entre les acteurs. Voilà un aperçu des dispositifs et expérimentations nées de ces partenariats riches et dynamiques qui travaillent à faciliter l'accès pour tous à la VAE.

Pour conforter et dynamiser les partenariats

Charte de l'accompagnement : renforcer et harmoniser les pratiques d'accompagnement

Signée en 2008 par l'État, le Conseil régional, les partenaires sociaux et les certificateurs, la Charte porte sur le contenu de l'accompagnement mais aussi sur son amont et son aval. Elle vise « à définir les principes communs que les prestations d'accompagnement doivent respecter en Nord-Pas de Calais pour garantir la qualité des prestations tout en laissant une latitude au prestataire de l'accompagnement pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque candidat » (Charte de l'accompagnement).

Démarches collectives

De nombreuses démarches collectives ont été initiées en région tant en direction des salariés que des demandeurs d'emploi ou des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, d'illettrisme,...). Des partenariats se sont construits afin de mener à terme la démarche (montage de l'ingénierie, accompagnement individualisé des structures et des personnes,...). Selon les projets, des coopérations ont vu le jour entre la DIRECCTE, les certificateurs, leurs opérateurs, Pôle Emploi, des entreprises, des OPCA (Agefos, Opcalia,...).

Ainsi dans le cadre du projet Minerv, l'expérimentation portée par l'Université Lille-I, en association avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, l'AFPA, le Medef, visait à promouvoir la VAE auprès de 500 PMI. L'État et la Région continuent de soutenir les branches et/ou les entreprises qui intègrent la VAE dans leur politique de ressources humaines.

Projet Interval

Le dispositif inter-certificateurs INTERVAL, inédit en France, existe depuis janvier 2011 à titre expérimental dans l'Académie de Lille. Cofinancé par l'État, la Région, le Fonds Social Européen et piloté par le DAVA, INTERVAL veut rendre la VAE

plus accessible à des usagers désireux d'obtenir une certification des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, de la Jeunesse, des Sports, de la Santé et des Affaires sociales. En étant un guichet commun, le dispositif INTERVAL offre un service de proximité et une aide préparatoire à la recevabilité du Livret I.

Échanges de pratiques : renforcer le réseau et essayer les bonnes pratiques

En 2012, des réunions sont organisées sur les territoires autour de différentes thématiques afin que les acteurs de la VAE échangent sur leurs pratiques et nouent ou renforcent leurs partenariats.

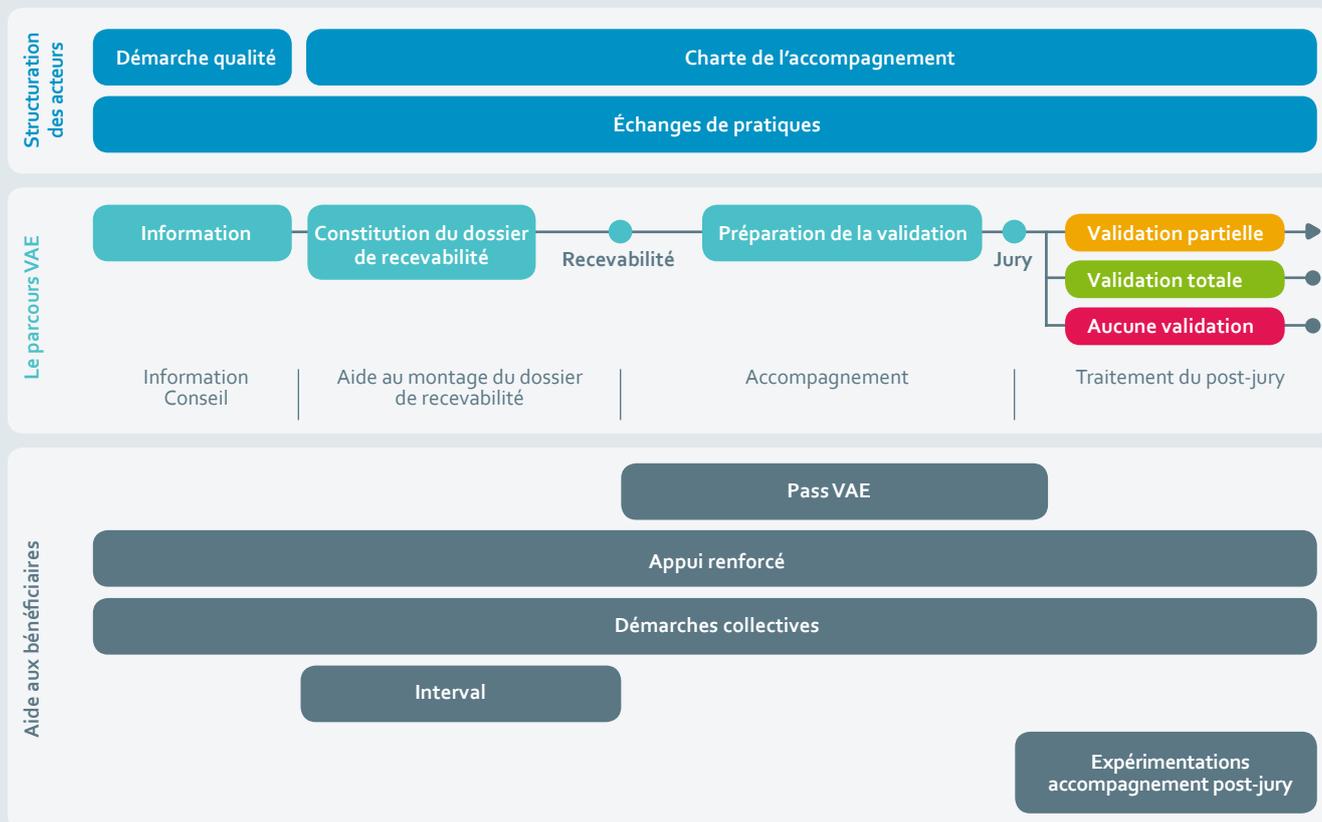
Pour développer le nombre de personnes engagées dans une démarche VAE

Démarche qualité **Points Info Conseil (PIC) :** améliorer l'information conseil

Engagée en 2010 par le Conseil régional et les différents réseaux labellisés (CIBC, CIO, Fongecif, Pôle Emploi, Universités), la démarche qualité du réseau d'information conseil a pour objectif d'harmoniser les pratiques des PIC et de professionnaliser les conseillers.

Le Pass VAE : simplifier la mobilisation des financements pour offrir un parcours d'accompagnement individualisé

Dans un dispositif partenarial, porté par le Conseil régional et cofinancé par Pôle Emploi, la DIRECCTE et l'ANFH, le Pass VAE propose un système de financement, transparent pour le candidat et permet une individualisation poussée des accompagnements. L'avantage du



Pass VAE est de ne pas reporter la question de l'ingénierie financière sur le candidat. Il prend la forme d'un chèque remis par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi et salariés précaires et par l'ANFH pour certains agents de la fonction publique hospitalière ayant obtenu leur recevabilité. Ce chèque permet de bénéficier d'un accompagnement auprès d'un prestataire du dispositif. Depuis sa mise en place en 2009, plus de 4 500 personnes ont bénéficié du Pass VAE.

Expérimentations pour accompagner les candidats après la validation partielle

Après différentes expérimentations initiées par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP – aujourd'hui DIRECCTE) pour permettre aux candidats ayant validé partiellement soit un diplôme de l'Éducation nationale, du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, soit un titre professionnel du ministère chargé de l'Emploi, l'État et le Conseil régional ont initié une expérimentation dans le cadre du plan régional des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées

dépendantes. Cette action a permis de faciliter les suites de parcours post-jury VAE pour les candidats ayant validé partiellement un diplôme de niveau V du secteur sanitaire et social. Plus de 250 personnes ont enclenché une dynamique pour aboutir à la certification soit en engageant une nouvelle démarche de VAE, soit en poursuivant une formation permettant d'acquérir les compétences manquantes.

L'appui renforcé : mobiliser et accompagner les publics les moins qualifiés tout au long de la démarche

Expérimenté dès 2007 sur 6 bassins d'emploi par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), l'appui renforcé a été généralisé en 2010 sur l'ensemble du territoire régional. Il s'adresse aux salariés et aux demandeurs d'emploi qui ne se seraient pas spontanément tournés vers la VAE et qui visent des certifications de niveaux V et IV. Il consiste en un appui tout au long de la démarche, de l'information au post-jury, en complément des autres dispositifs existants. De 2007 à 2012, ce sont plus de 1 000 personnes qui ont intégré le dispositif.

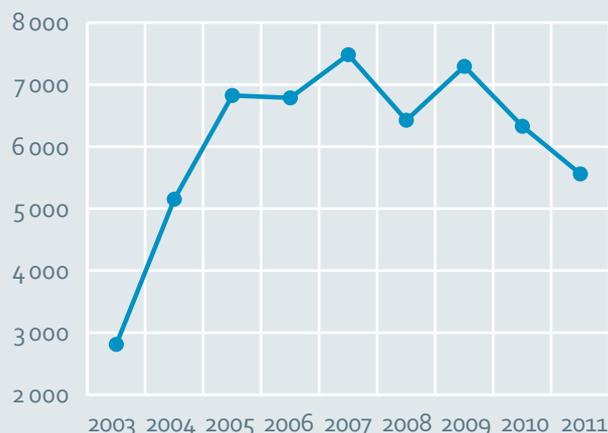
II. La VAE en Nord-Pas de Calais : bilan chiffré

Profil des candidats

Le nombre de candidats en Nord-Pas de Calais a doublé en 10 ans

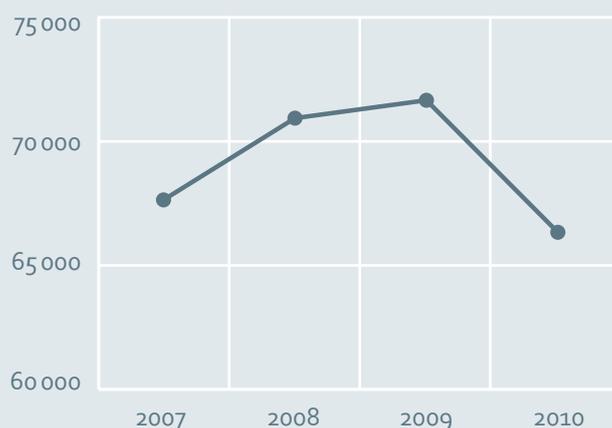
De 2003 à 2011, le nombre de candidats engagés dans un parcours VAE en Nord-Pas de Calais a quasiment doublé, passant d'environ 3 000 à presque 6 000 candidats engagés par an, après avoir connu des pics à plus de 7 000 candidats entre 2005 et 2009. Il connaît cependant une tendance à la baisse depuis 2008-2009 dans pratiquement toutes les régions, montrant l'importance de poursuivre la mobilisation en faveur de l'accès au dispositif, notamment pour les publics qui en sont les plus éloignés.

Nombre de candidats engagés (dossiers recevables) de 2003 à 2011 en Nord-Pas de Calais



Source : C2RP - Statistiques certificateurs

Nombre de candidats engagés en France dans les différents ministères certificateurs de 2007 à 2010



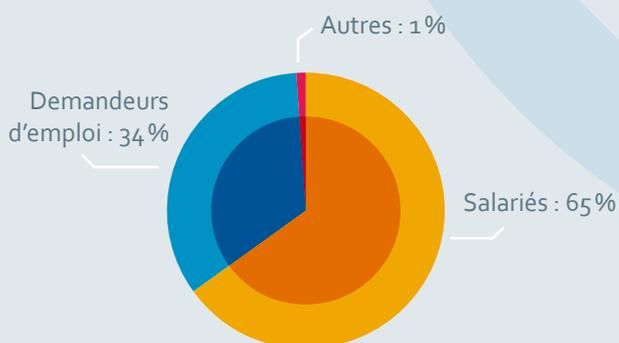
Source : DARES - La VAE en 2010 dans les ministères certificateurs

Nombre de candidats engagés de 2006 à 2010



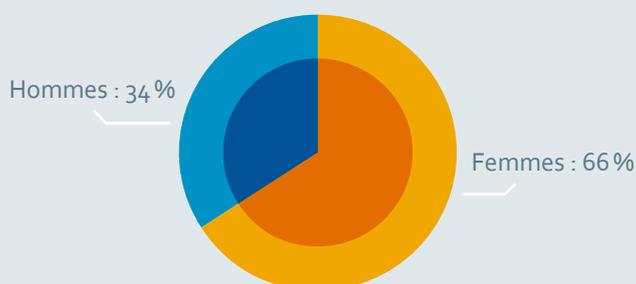
Source : Tableaux de bord inter CARIF-OREF

Répartition des candidats par statut entre 2003 et 2011



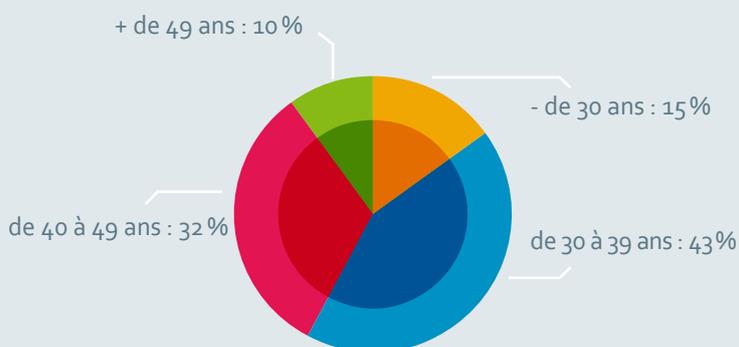
Source : C2RP - Statistiques certificateurs

Répartition des candidats engagés par sexe entre 2003 et 2011



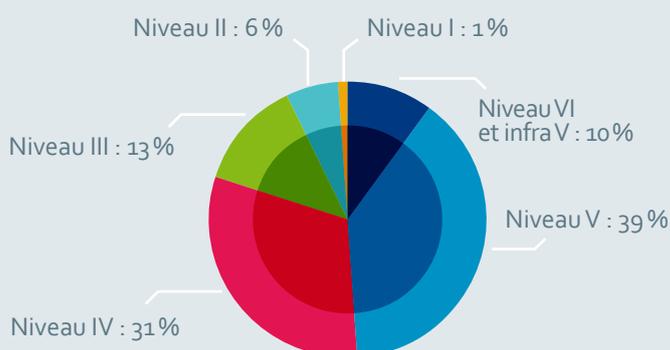
Source : C2RP - Statistiques certificateurs

Répartition des candidats par tranche d'âge entre 2006 et 2011



Source : C2RP - Statistiques certificateurs

Répartition des candidats par niveau initial entre 2006 et 2011



Source : C2RP - Statistiques certificateurs

Le candidat type est une femme salariée entre 35 et 44 ans, titulaire d'une qualification de niveau V

Le profil type du bénéficiaire de la VAE est une **femme salariée entre 30 et 50 ans**, titulaire d'une première **qualification de niveau V**. Mais les caractéristiques des candidats engagés dans une démarche VAE diffèrent des caractéristiques de la population régionale. Notamment, les personnes sans qualification (niveau VI) représentent 10 % des bénéficiaires VAE alors qu'elles représentent 41 % des habitants de la région Nord-Pas de Calais.

Soulignons que les salariés sont plus nombreux que les demandeurs d'emploi à entrer dans le dispositif VAE. Toutefois, toutes proportions gardées, **les demandeurs d'emploi mobilisent davantage la VAE** (0,7 % contre 0,3 % des salariés.).

Parmi les bénéficiaires de la VAE, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes.

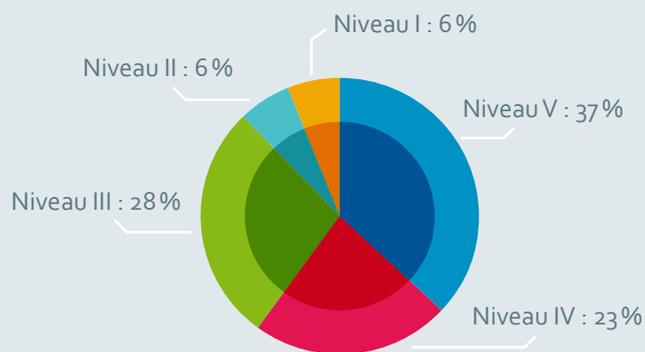
Ce constat n'est pas récent et n'est pas propre au Nord-Pas de Calais. La surreprésentation des femmes tient tout d'abord au fait que les principales certifications concernent des secteurs très féminisés (sanitaire et médico-social) qui ont fortement œuvré pour l'accès à la qualification ou l'élévation du niveau de qualification. Il faut aussi prendre en compte un phénomène de « rattrapage », bien qu'il tende à s'estomper : les femmes étant globalement moins diplômées que les hommes (46 %* des femmes sont sans qualification contre 34 % des hommes en Nord-Pas de Calais selon l'INSEE), la VAE leur est particulièrement utile pour obtenir cette première qualification.

* Sont entendues les femmes non salariées de 15 ans et plus, de niveau VI (sans diplôme, ayant un CEP ou un BEPC - base INSEE, population 2009).

La majorité des candidats vise une certification d'un niveau supérieur à la dernière certification obtenue

Plus d'un tiers des candidats vise une certification de niveau V (35%). Le niveau visé est supérieur au niveau initial dans deux tiers des cas pour les demandeurs d'emploi et pour 80% des salariés.

Répartition des candidats par niveau visé



L'information conseil

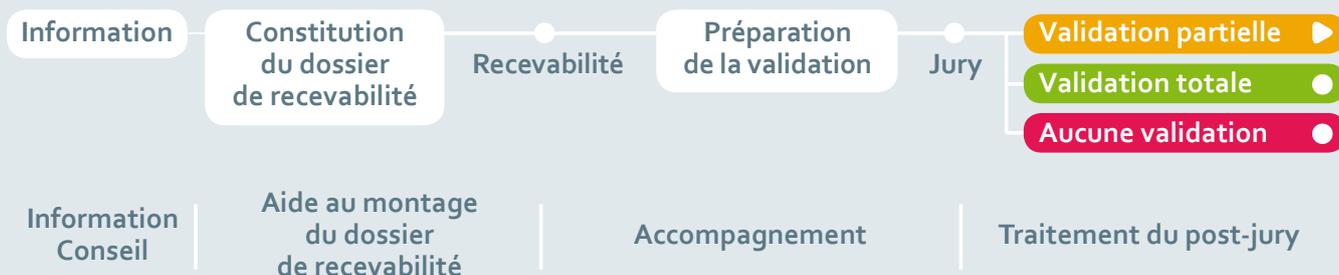
Alors que se met en place le Service Public de l'Orientation, le Nord-Pas de Calais a dès le départ fait le choix d'un maillage territorial dense en termes de **Points Information Conseil (PIC) : ils sont 118 en 2011**. En complément des conseils fournis par les certificateurs, plusieurs réseaux ont ainsi été labellisés pour permettre l'accès à l'information et au conseil sur tout le territoire : les CIBC, les CIO, le FONGE-CIF, Pôle Emploi et les Universités.

Si lors des entretiens conseil les personnes peuvent être orientées vers d'autres dispositifs, la majorité est confortée vers un projet VAE, ce qui montre que les personnes qui se rendent dans les PIC sont déjà sensibilisés à la démarche.

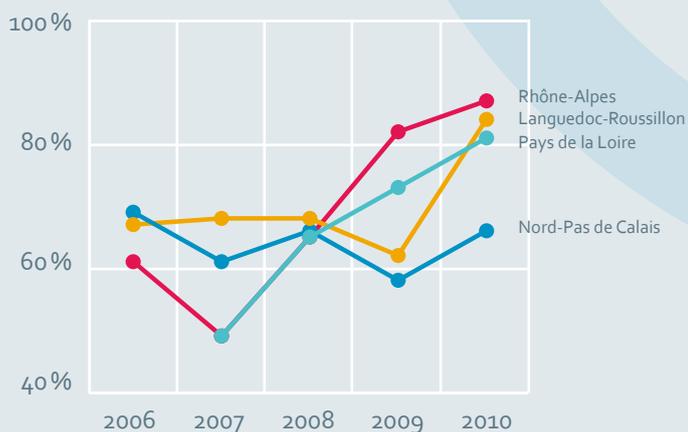
Les étapes du parcours de VAE

Plusieurs étapes jalonnent le parcours d'un candidat à la validation des acquis de son expérience : de la première information en passant par la constitution du dossier de recevabilité, à l'élaboration du dossier de preuves, à la présentation devant le jury avec dans certains cas une mise en situation professionnelle.

Tout au long de ce parcours, parfois long, les acteurs de la VAE interviennent pour accompagner le candidat et le guider vers la réussite de son parcours.



Pourcentage de candidats engagés passant devant un jury



Source : Tableaux de bord inter CARIF-OREF

Pourcentage de candidats engagés passés devant un jury en France



Source : DARES - La VAE en 2010 dans les ministères certificateurs

Nombre de candidats passés devant un jury de 2006 à 2010



Source : Tableaux de bord inter CARIF-OREF

Nombre de candidats passés devant un jury en France



Source : DARES - La VAE en 2010 dans les ministères certificateurs

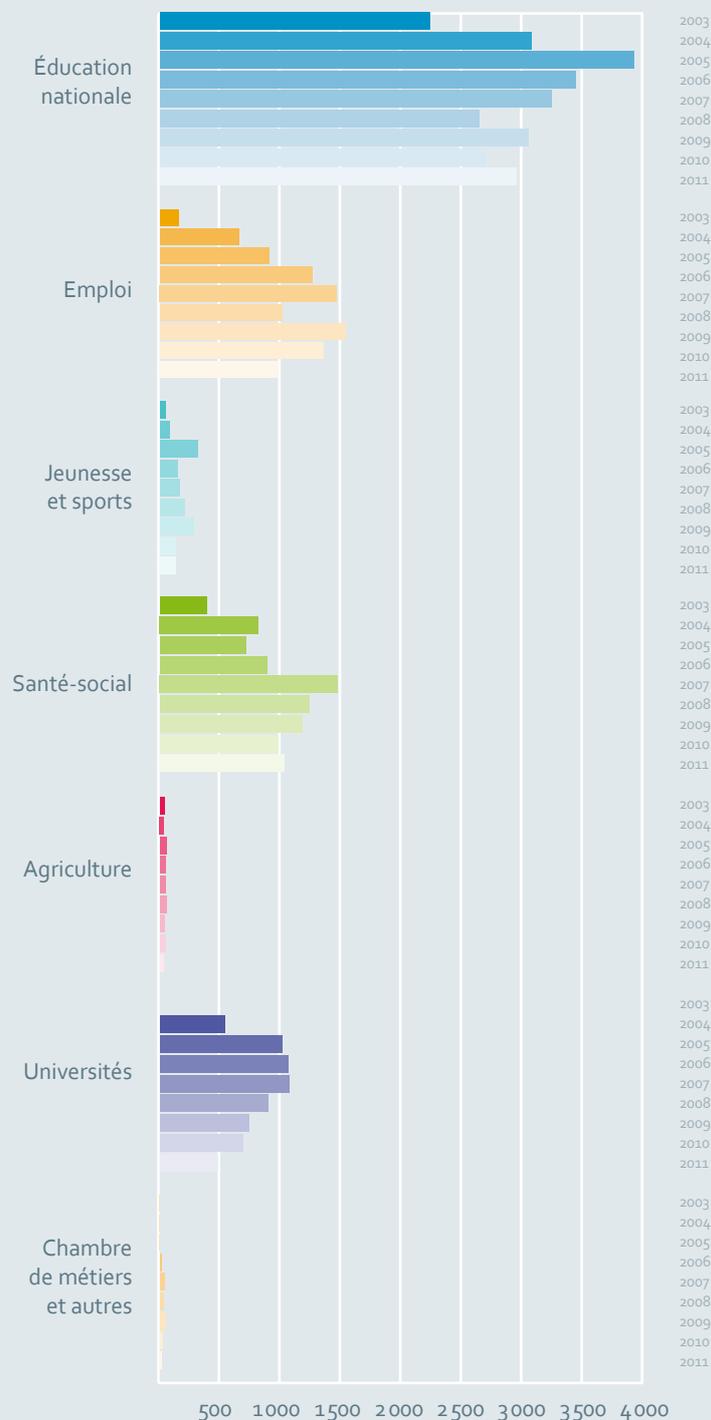
L'accompagnement et l'accès au jury

Le taux de bénéficiaires de la VAE accédant au jury varie entre 55 et 70% en Nord-Pas de Calais depuis 2006. Il est cependant plus faible que la moyenne nationale (68% contre 77% en 2010) et ce malgré plusieurs dispositifs d'accompagnement. Une explication peut résider dans le fait qu'une partie des candidats en Nord-Pas de Calais rencontre des difficultés particulières à mener la démarche de VAE jusqu'au bout, compte tenu notamment d'une insuffisante maîtrise des compétences de base ou d'un découragement lié aux délais longs ou incertains. Les engagements ces dernières années des acteurs de Nord-Pas de Calais pour la construction de dispositifs d'accompagnement spécifiques et renforcés visent précisément à réduire ces difficultés.

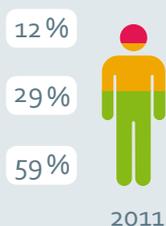
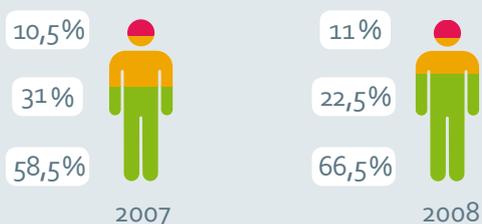
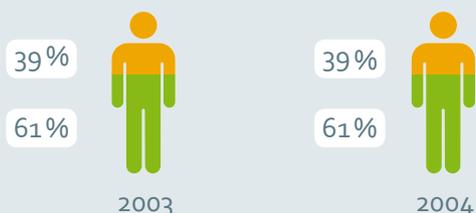
L'Éducation nationale est le premier certificateur

Depuis la création de la VAE, l'Éducation nationale est le principal certificateur. On constate par ailleurs un développement de l'accès aux certifications des ministères chargés de l'Emploi, de la Santé et des Affaires sociales.

Répartition des candidats par certificateur



Répartition des décisions des jurys



- Validation totale
- Validation partielle
- Aucune validation

Il n'y a pas de données « aucune validation » avant 2006.

La validation

La majorité des candidats valide en totalité leur certification (environ 60%, ce qui situe le Nord-Pas de Calais dans la moyenne nationale –57% en 2010 selon la DARES). Les taux de résultats (validations totales, partielles) varient peu. Le taux de non validation reste aux alentours de 11%, une donnée qui interroge forcément.

Aussi, le fait qu'un tiers des candidats obtienne une validation partielle pose la question des liens à mettre en place avec la formation (en aval, voire en amont du jury) et plus globalement celle de la gestion de la période post-jury. Néanmoins, la question du post-jury, après non validation ou une validation partielle, ne doit pas occulter tout ce que la démarche VAE apporte aux candidats même si elle n'aboutit pas à une validation totale.

III. Enjeux et perspectives

En région, depuis 2002, une politique volontariste en faveur du développement de la VAE a été menée. Les services de l'État, la Région et les différents partenaires ont toujours été soucieux de lever les différents obstacles à un accès pour tous à la VAE. Grâce à des partenariats dynamiques, constituant un véritable réseau d'acteurs de la VAE sur tout le territoire, les différentes énergies ont pu être mobilisées notamment en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi et / ou d'un premier niveau de qualification. Demain, les futurs candidats à la VAE pourront encore compter sur l'engagement des acteurs car les enjeux et les priorités sont les suivants :

1. Favoriser l'accès à la VAE et simplifier les parcours sur l'ensemble du territoire régional
2. Limiter la déperdition de candidats tout au long du parcours
3. Accompagner efficacement les candidats dans leur démarche d'accès à la certification
4. Mieux connaître les bénéficiaires, leurs profils, leurs parcours, pour des interventions toujours plus efficaces
5. Mieux structurer le réseau des acteurs et le pilotage de la VAE sur les territoires pour des interventions toujours plus coordonnées